



REPUBLIQUE FRANCAISE  
 ----  
 DEPARTEMENT DE L'YONNE  
 ----  
 ARRONDISSEMENT D'AVALLON  
 ----  
 COMMUNE DE TONNERRE

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE  
 TONNERRE  
 N° 2022 / 161**

**Nombre de  
 conseillers :**

En exercice : 27

Présents : 15

Exprimés : 22

L'an deux mille vingt-deux, le dix-huit juillet, à dix-neuf heures, le conseil municipal de la ville de Tonnerre s'est réuni, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Cédric CLECH, maire, suivant la convocation du 12 juillet 2022.

Étaient présents : Emilie ORGEL, Chantal PRIEUR, Sylviane TOULON, Bernard CLEMENT, Pascal LENOIR, Christian ROBERT (adjoints), Gilles BARJOU, Jocelyne PION, Philippe GERTNER, Jean-François FICHOT, Nicole ELBACHIR, Dominique AGUILAR, Laurent LETRILLARD, Nabil HAMAM.

Absents représentés : Gaëlle BENOIT, Michel DROUVILLE, Sophie DUFIT, Jeanine CALCIO GAUDINO, Maxime BUTTURI, Marie-Laure BOIZOT, Bahya BAÏLICHE.

Absents : Silvia LARRANDART, Stéphane GRILLET, Lucas MANUEL, Sylvain TROTTI, Jean-Claude CASTIGLIONI.

Secrétaire de séance : Jocelyne PION.

*Nomenclature @CTES : Domaine et Patrimoine / Autres actes de gestion du domaine public*

**DOMAINE ET PATRIMOINE**

**DENOMINATION DE VOIE COMMUNALE : ALLEE DE LA CASCADE**

- Vu l'article L.2213-32 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu l'article L.2121-29 du Code général des collectivités territoriales, qui précise que le conseil municipal règle par délibération les affaires de la commune dont fait partie la dénomination des lieux publics. La dénomination des rues est laissée au libre choix du conseil municipal ;
- Vu la sous-commission « campings » de la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité (CCDSA) du 24 mai 2022 ;
- Considérant le projet de création d'un Point d'Eau Incendie (PEI) pour répondre à la Défense Extérieure Contre l'Incendie au Camping ;
- Considérant la nécessité de nommer l'allée menant à la Cascade cadastrée « Sous l'écluse » pour le référencement du PEI au Service Départemental d'Incendie et de Secours de l'Yonne (SDIS89) ;

<b>Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide</b>	<b>Pour : 22</b>
	<b>Contre : 0</b>
	<b>Abstention : 0</b>

- De nommer la voie communale située entre la rue Aristide Briand et le camping « allée de la Cascade » et d'effectuer toutes les démarches nécessaires à cette nomination ;
- D'autoriser le maire, ou son représentant ayant reçu délégation, à signer tout document afférent l'exécution de cette dénomination.



Pour extrait conforme,  
 Cédric CLECH  
 Maire de Tonnerre